

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_231116_129

portant sur

CONTRAT DE PRÊT D'OEUVRES ORIGINALES AVEC L'ASSOCIATION OCCITANIE FILMS À LA MÉDIATHÈQUE CONFLUENCE DU 7 AU 29 NOVEMBRE 2023

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'alinéa 5 de l'article L2122-22,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

CONSIDÉRANT que la médiathèque de Lodève dispose d'un espace d'exposition,

CONSIDÉRANT que l'association Occitanie films propose une exposition regroupant quinze portraits de fabricants et fabricantes de films,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure le contrat de prêt de quinze portraits originaux de fabricants et fabricantes de films par l'association Occitanie films à la médiathèque municipale Confluence de Lodève du 7 au 29 novembre 2023, d'une valeur globale de deux-mille-cinq-cents euros (2 500 €),

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans le contrat, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Fait à Lodève, le seize novembre deux mille vingt-trois,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE

CONTRAT DE PRET D'ŒUVRES ORIGINALES

EXPOSITION *Fabricants et fabricantes de films*
Du 07 au 29 novembre 2023 – Médiathèque de Lodève

Entre :

Ville de Lodève

Représentée par Gaëlle Lévêque, maire de Lodève

Place de l'Hôtel de ville, 34700 LODEVE

Téléphone : 04 11 95 03 90

Courriel : mairie@lodeve.com

N° SIRET : 213 401 425 00011

Code APE : 8411Z

ci-après dénommée « **La Médiathèque de Lodève** »,

d'une part,

et,

L'association Occitanie films

N° Siret : 410 970 289 00055

Domiciliée 4 rue Castilhon, 34 000 Montpellier

Représentée par Marion Tharaud

Dirigée par Karim Ghiyati

Ci-après dénommé « Occitanie films »

d'autre part.

Préambule

La médiathèque de Lodève dispose d'un espace d'exposition. Elle a prévu d'organiser dans ce dernier une exposition du 07 au 29 novembre 2023 regroupant 15 portraits de fabricants et fabricantes de films, mis à disposition par Occitanie films.

Occitanie films s'engage à renseigner ou compléter les mentions suivantes dans les annexes :

prénom et nom du ou de la professionnelle représentée,

titre de l'œuvre,

date de réalisation,

descriptif technique,

crédit photographique, prénom et nom du photographe

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de prêts entre Occitanie films et l'emprunteur, la médiathèque de Lodève.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet du présent contrat

Le présent contrat a pour objet :

- d'organiser les relations entre les parties, pendant les temps de préparation, d'installation de l'exposition et les temps de présence sur le site d'exposition.
- de définir les obligations réciproques des parties.
- de définir l'exécution administrative et financière de l'exposition.

Article 2 : Dispositions générales

Occitanie films s'engage à mettre à disposition de la médiathèque de Lodève les œuvres dans un délai compatible avec la tenue de l'exposition, le présent engagement ayant un caractère d'obligation de moyens et non de résultat.

À l'issue des dates de présentation prévues, les œuvres devront être restituées à Occitanie films au plus tard dans un délai de trois semaines suivant la clôture de l'exposition.

Article 3 : Transport de l'œuvre

Le transport aller et retour des œuvres est à la charge du lieu d'accueil.

Article 4 : Installation et démontage de l'œuvre

Des constats d'état seront établis à l'arrivée des œuvres sur le site et au démontage des œuvres.

La médiathèque de Lodève s'engage à installer les œuvres sélectionnées suivant le plan d'accrochage arrêté par Occitanie films.

Article 5 : Conditions financières

La mise à disposition est faite à titre gracieux par Occitanie films.

Article 6 : Propriété de l'œuvre exposée

Les œuvres restent propriété pleine et entière d'Occitanie films.

Article 7 : Assurance et sécurité de l'œuvre

La médiathèque de Lodève auto-assurera les œuvres installées selon la valeur indiquée par Occitanie films pour les temps de transport, d'exposition et de stockage.

La valeur globale de production de tirages est de 2500 euros.

La médiathèque de Lodève s'engage à respecter toutes les précautions d'usage pour conserver en parfait état les œuvres. Il appréciera l'état des œuvres et les mesures d'entretien ou de réparation à prendre pendant le temps d'exposition avec l'accord préalable Occitanie films, qui le cas échéant pourront être sollicités en cas d'urgence.

Article 8 : Droits de reproduction de l'œuvre

Occitanie films autorise la médiathèque de Lodève, à titre non exclusif, pour la durée de l'exposition et pour tout pays à procéder, aux fins de la promotion de l'exposition et à l'exclusion de toute exploitation commerciale, aux utilisations suivantes :

- imprimer, publier, reproduire et distribuer des supports de communication papier comportant la reproduction de l'œuvre ou partie de l'œuvre, dans le cadre des activités de la médiathèque de Lodève, sous forme de dépliants, brochures, flyers et dossiers de presse.
- de publier une reproduction des œuvres sur le site internet de la médiathèque de Lodève dans un format basse définition, ne permettant pas la reproduction à l'identique de l'œuvre.

Chaque utilisation devra être accompagnée des mentions suivantes :

- prénom et nom du ou de la professionnelle représentée,
- titre de l'œuvre,

date de réalisation,
descriptif technique,
précision de production,
crédit photographique, prénom et nom du photographe

Il est entendu que toute utilisation des œuvres non expressément visées au présent article, notamment les utilisations à des fins commerciales ou sur des supports tels que des catalogues ou affiches, devra faire l'objet d'une autorisation expresse des artistes.

Article 9 : Recours contre des tiers

Occitanie films garantit la médiathèque de Lodève contre tous recours émanant de tiers à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

Article 10 : Visuels, communication, promotion

La médiathèque de Lodève s'engage à réaliser et à diffuser les documents de communication de l'exposition : carton d'invitation, affiche, dossier de presse, cartels. Il prend en charge les frais d'envoi et de presse.

Article 11 : Défaut d'exécution

Faute d'exécution de leurs obligations par les artistes ou la médiathèque de Lodève, et quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet, la présente convention sera résiliée de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une formalité judiciaire quelconque, aux torts et griefs de la partie défaillante.

Fait à Montpellier, le
En deux exemplaires.

Pour la médiathèque de Lodève.

Pour Occitanie films

ANNEXE

Prénom et nom des artistes :

Titre de l'œuvre :

Date de réalisation :

Descriptif technique :

Crédit photographique, prénom et nom du photographe :

Valeur d'assurance de l'ensemble des œuvres :